

**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES ESPACES TRI PARISIENS**

**Article 1 : Objet du règlement et champ d'application**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités d'accès et d'utilisation auxquelles sont soumis les utilisateurs des Espaces tri parisiens suivants :

**ESPACE TRI INVALIDES**

Rue Paul et Jean Lerolle (accès par le 1, rue Fabert Sous la dalle des Invalides) 75007 PARIS

**ESPACE TRI CARNOT**

53-57, boulevard Carnot 75012 PARIS

**ESPACE TRI POTERNE DES PEUPLIERS**

8, rue Jacques Destrée Sous la bretelle de sortie du périphérique 75013 PARIS

**ESPACE TRI QUAI D'ISSY**

Voie AD15 Sous l'échangeur du périphérique Quai D'Issy 75015 PARIS

**ESPACE TRI PORTE DE LA CHAPELLE**

17/25, Avenue de la Porte de la Chapelle 75018 PARIS

**ESPACE TRI JESSAINT**

38, Boulevard de la Chapelle 75018 PARIS

**ESPACE TRI PORTE DE PANTIN**

5 bis place de la Porte de Pantin 75019 PARIS

**ESPACE TRI PORTE DES LILAS**

11, rue Paul Meurice 75020 PARIS

Pour toute information concernant les Espaces tri, les usagers peuvent se rapprocher du 3975 (8h30 - 18h du lundi au vendredi sauf jours fériés) ou consulter le site Paris.fr.

**Réemploi** : Des Espaces « réemploi » peuvent être présents dans certains Espaces tri. Les produits acceptés dans ces Espaces réemploi sont ceux qui peuvent bénéficier d'une seconde vie. La liste des produits éligibles au réemploi peut-être différente d'un Espace tri à un autre, en fonction de la structure gestionnaire de cet espace.

## **Article 2 : Nature des apports autorisés**

Les utilisateurs des Espaces tri devront séparer les matériaux suivant les directives affichées dans l'Espace tri et sous le contrôle de l'agent d'accueil. Les catégories de déchets autorisés et les volumes et quantités correspondants sont déterminés ci-dessous pour chaque Espace tri. Ces volumes et quantités sont des maximums autorisés pour chaque passage, étant précisé que le nombre de passage est strictement limité à un par jour. Chaque Espace tri n'acceptant pas nécessairement tous les types de déchets, les usagers doivent préalablement s'assurer que l'Espace tri qu'ils fréquentent accepte les déchets qu'ils envisagent de déposer.

Le dépôt maximum autorisé par les usagers est strictement limité en volume à 3 m<sup>3</sup> par apport et par jour. Les Espaces tri d'Invalides (7<sup>e</sup>), de Carnot (12<sup>e</sup>), de Jessaint (18<sup>e</sup>) et de Porte des Lilas (20<sup>e</sup>) n'acceptent qu'1 m<sup>3</sup> de déchets. Les agents d'accueil procèdent à une estimation visuelle du volume des apports. Seule l'estimation des agents fait foi. Ils sont habilités à accepter ou refuser les déchets en fonction des apports. Les volumes acceptés sont détaillés ci-après.

En cas d'apport excédant le volume autorisé, l'utilisateur ne pourra déposer ses déchets qu'à hauteur du volume autorisé.

Exemples de l'estimation des quantités par type de véhicule :

Descriptif du véhicule	Correspondance quantité de déchets
Monospaces, 4x4, citadines ayant les sièges arrière repliés	0,5 m <sup>3</sup>
Véhicule avec petite remorque	1,5 m <sup>3</sup>
Utilitaire type (Kangoo Némò, ...)	3 m <sup>3</sup>
Utilitaire type (Kangoo maxi, Traffic, Berlingo, ...)	4 à 5 m <sup>3</sup>
Utilitaire type (Jumpy, Master, ...)	7 à 8 m <sup>3</sup>
Utilitaire type (Jumper, Ford fourgon,...)	15 à 17 m <sup>3</sup>

En cas de saturation des contenants, le dépôt peut être ponctuellement différé. Les dispositions à prendre sont alors données à l'utilisateur par l'agent d'accueil.

**TYPES ET QUANTITES DE DECHETS ACCEPTES DANS LES ESPACES TRI PAR PASSAGE (1 PASSAGE PAR JOUR)**

Déchets acceptés	INVALIDES (7 <sup>e</sup> )	CARNOT (12 <sup>e</sup> )	POTERNE (13 <sup>e</sup> )	QUAI D'ISSY (15 <sup>e</sup> )	PORTE DE LA CHAPELLE (18 <sup>e</sup> )	JESSAINT (18 <sup>e</sup> )	PORTE DE PANTIN (19 <sup>e</sup> )	PORTE DES LILAS (20 <sup>e</sup> )
<b>VOLUME TOTAL ACCEPTE DONT :</b>	1 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>
<b>Emballages ménagers</b>								
Verre	oui	non	oui	non	à l'extérieur du site	non	non	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
Papiers	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
<b>Déchets de construction et de démolition</b> Déblais, gravats (terre non végétale, pierres, matériaux de démolition ou de bricolage, appareils sanitaires, carrelages, tuiles, briques, céramiques, matériaux d'isolation sans amiante...)	1 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>
<b>Déchets encombrants - Déchets divers</b>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)</b>								
gros électroménager	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
écrans	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
petit électroménager, téléphonie, luminaire	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Déchets acceptés	INVALIDES (7°)	CARNOT (12°)	POTERNE (13°)	QUAI D'ISSY (15°)	PORTE DE LA CHAPELLE (18°)	JESSAINT (18°)	PORTE DE PANTIN (19°)	PORTE DES LILAS (20°)
VOLUME TOTAL ACCEPTE DONT :	1 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>
Métaux ferreux et non ferreux ustensiles ménagers, sommiers, vieilles ferrailles, vélos	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Vêtements, textiles	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Pneus (avec ou sans jantes)	non	non	4 unités	4 unités	4 unités	non	4 unités	4 unités
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)								
Acides, détartrants, sels métalliques en solution, solutions ioniques Bases, détergents Peintures, mastic, colles, vernis, résines Pesticides, produits phytosanitaires Produits chimiques de la photographie Produits de protection du bois Solvants	non	non	20 litres	20 litres	20 litres	non	20 litres	20 litres
Déchets contenant du mercure	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Bouteilles de gaz	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Extincteurs	non	non	oui	oui	oui	non	oui	oui

Déchets acceptés	INVALIDES (7°)	CARNOT (12°)	POTERNE (13°)	QUAI D'ISSY (15°)	PORTE DE LA CHAPELLE (18°)	JESSAINT (18°)	PORTE DE PANTIN (19°)	PORTE DES LILAS (20°)
<b>VOLUME TOTAL ACCEPTE DONT :</b>	1 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>
<b>Déchets Dangereux des Ménages (DDM)</b>								
Batterie automobile, accumulateur au plomb	1 unité	non	1 unité	1 unité	1 unité	non	1 unité	1 unité
Tubes fluorescents	oui	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Huiles de vidange, lubrifiants automobiles	non	non	10 litres	10 litres	10 litres	non	10 litres	10 litres
Radiographies	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Huiles alimentaires	non	non	5 litres	5 litres	5 litres	non	5 litres	5 litres
Toners et cartouches informatiques	oui	non	oui	oui	oui	non	oui	oui
Réemploi	non	non	non	non	non	non	3 m <sup>3</sup>	non